



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hôpitaux psychiatriques

Question écrite n° 25237

Texte de la question

M. Franck Marlin attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur la situation budgétaire de l'établissement de santé Barthélemy-Durand à Etampes. Celui-ci vient de prendre connaissance du taux d'évolution de son budget accordé pour 1999, par l'autorité de tutelle, l'agence régionale de l'hospitalisation d'Ile-de-France. Le taux de progression imposé sera de 0,80 %, dont 0,40 % pour les mesures salariales. Ce budget, tel qu'il est proposé au conseil d'administration implique un manque de crédits de 13 909 230 francs pour simplement reconduire les moyens correspondant aux besoins actuels de l'établissement. Il souhaite rappeler les efforts déjà consentis par cet établissement ces dernières années, en effet, à ce jour, quarante postes sont ainsi gelés. Le budget 1999, tel qu'il est proposé, entraînera de nouvelle compression de poste (20 emplois supplémentaires non pourvus) au moment même où l'Etat souhaite faire de la psychiatrie une priorité de santé publique. Il souhaite également appeler son attention sur l'impossibilité pour cet établissement de mettre en place des mesures nouvelles pourtant nécessaires, compte tenu des nouvelles missions qui sont confiées à cet établissement. Le projet de budget élaboré par le conseil d'administration entendait notamment mettre en place de nouvelles structures d'accueil pour les toxicomanes et ouvrir un hôpital de jour pour les enfants autistes et l'hôpital de jour pour adolescents dont le département de l'Essonne est aujourd'hui dépourvu. En conséquence, il souhaite connaître sa position sur la situation dramatique de cet établissement et savoir si l'Etat entend corriger l'inégalité de répartition financière dont souffre la psychiatrie de l'Ile-de-France, et celle de l'Essonne en particulier.

Données clés

Auteur : [M. Franck Marlin](#)

Circonscription : Essonne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25237

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé et action sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1999, page 893